



## Droits de la femme enceinte dans la FPT

Par **Mala1011**, le **13/08/2013** à **14:14**

Bonjour,

Je suis stagiaire de la fonction publique territoriale et j'occupe un poste d'ATSEM dans une école maternelle, à temps partiel (30h par semaine annualisées) et je suis enceinte, j'entame le 4ème mois.

J'effectue 2 heures de ménages intenses tous les soirs de la semaine j'aurai donc voulu bénéficier de la fameuse heure en moins par jour, pour faire moins de ménage.

Mon employeur me dit que cette heure sera calculée au prorata de mon temps de travail, j'aurai voulu savoir si c'est bien le cas car je n'ai lu nulle part que cette heure doit être proratisée...???

De plus, il me semble avoir compris que mon salaire serait calculé sur un temps plein à partir de mon congé maternité, est-ce bien cela ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **13/08/2013** à **18:15**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...